

Image not found or type unknown



Vente à distance : utilisation du rib sans autorisation écrite

Par **alexetcass**, le **20/03/2008** à **14:39**

Bonjourrrnrnj'ai souscrit une assurance par téléphone (opt-in) en donnant mes coordonnées bancaires et mon accord verbal pour qu'elles soient utilisées.rnrnj'ai reçu les conditions contractuelles mais je n'ai pas renvoyé l'autorisation de prélèvement qu'il fallait signer.rnLe prélèvement correspondant à ma cotisation a été présenté à ma banque et il a effectué le paiement.rnrnj'ai 3 questions :rnrnune entreprise a t elle le droit de présenter un paiement à la banque sans accord écrit et juste avec un accord verbal du client ?rnrnje n'ai rien signé, si je conteste la souscription à cette assurance, est ce que l'entreprise doit me rembourser (j'ai dépassé le délai de rétractation) ?rnrnla banque a t elle le droit de faire ce prélèvement alors qu'elle n'a pas d'autorisation écrite ?rnrnrnmerci